



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 99472

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes qui s'expriment dans le monde agricole autour du 2e pilier de la PAC. La suspension de la signature de contrats MAE jusqu'en 2009 suscite un large débat et il est demandé que la MAE rotationnelle soit traitée de la même façon que la PHAE à savoir qu'elle soit prise en charge par le Gouvernement français. Aussi, il lui demande ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

La préparation de la programmation 2007-2013 de développement rural fait l'objet d'une large consultation des partenaires institutionnels, professionnels et associatifs du ministère. Elle a placé l'occupation équilibrée du territoire et la préservation des ressources naturelles au rang des actions prioritaires pour les années à venir. Les mesures agro-environnementales sont maintenues comme vecteurs privilégiés de ces priorités. Le dispositif national comprend d'abord un niveau généraliste, qui correspond à l'actuelle prime herbagère agroenvironnementale (PHAE), pour les systèmes herbagers extensifs, et à l'actuelle mesure agroenvironnementale (MAE) rotationnelle, pour les systèmes en grandes cultures. Il se complète par un niveau territorial, qui doit être défini dans les volets régionaux. Le Gouvernement s'est engagé à proposer une mesure pour les systèmes herbagers extensifs dans la prochaine programmation. Cette mesure sera prise en charge totalement sur le budget de l'État. La MAE rotationnelle a été mise en oeuvre à titre expérimental dans dix régions. Cette expérimentation durera jusqu'en 2008. Il était prévu de réaliser l'évaluation de cette expérimentation pour proposer une nouvelle mesure équivalente dans la prochaine programmation 2007-2013. Le calendrier prévisionnel de cette évaluation a été avancé de manière à pouvoir proposer une nouvelle mesure dans le cadre du plan de développement rural hexagonal, qui devrait être communiqué à la Commission européenne fin septembre. Cette mesure permettra de renouveler les contrats de MAE rotationnelle dont la dernière annuité est 2006.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99472

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7169

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9018